



Droit de l'épouse

Par kristal33

Bonsoir à tous je suis mariée avec contrat et nous n'avons pas de compte joint. j'ai eu 3 enfants avec mon époux mais celui-ci avait eu 2 enfants de son 1^{er} mariage qui ont 35 et l'autre 50 ans aujourd'hui mon époux est dans le coma et ses enfants ont appelé les banques pour bloquer ses comptes car il dit que leurs père souhaite divorcer car je l'aurais volé! en attendant je dois faire manger mes enfants et je n'ai pas de sous et aucun revenu.
Ma question est qu'elle démarche je dois faire pour pouvoir débloquer la situation C'est très urgent